

TÉLÉCENTRES : les résultats de l'étude initiée par Seine-et-Marne Développement révèlent un marché prêt à s'envoler.

Pour soutenir l'émergence de ces nouveaux espaces de travail, le Département s'engage et crée une structure de préfiguration et d'animation d'un réseau de télécentres (*Initiatives Télécentres 77*).

Lors de la conférence de presse organisée ce jour à l'Agence Régionale de Développement à Paris, Seine-et-Marne Développement a présenté les résultats de l'étude de marché réalisée par le cabinet LBMG Worklabs sur les télécentres en Ile-de-France.

Face à l'essor du télétravail et des pratiques de mobilité, la Seine-et-Marne a souhaité réaliser une étude afin d'identifier les futurs utilisateurs et cerner leurs attentes et besoins. 27 grandes entreprises franciliennes parmi lesquelles Areva, Atos, Cap Gemini, Dassault, le Ministère des Finances, IBM, SFR, Siemens, Vivendi, et 150 TPE-PME et indépendants de Seine-et-Marne ont participé à l'enquête.

LES USAGES PROJETÉS

Les résultats de l'étude révèlent des attentes différentes selon les typologies d'entreprises. En effet, grandes entreprises, indépendants et TPE/PME sont tous intéressés par des places en télécentres mais pour des usages propres à chacun.

Aujourd'hui, plus de la moitié des **indépendants** travaillent en dehors d'un bureau classique. 47% sont intéressés par des places en télécentres, mais en l'absence d'une offre existante, ils travaillent majoritairement à domicile.

37% des **TPE/PME** qui pratiquent le télétravail ont l'habitude de le faire depuis un tiers-lieux (café wifi, centre d'affaires...). 24% d'entre-elles se disent intéressées par des bureaux en télécentres.

Pour les **grandes entreprises**, 16% envisagent de prendre des places en télécentres dès 2012, celles-ci sont principalement issues du secteur des nouvelles technologies.

Sur le long terme, la tendance se renforce : 89 % des grandes entreprises sont intéressées. À terme, la demande sera d'autant plus forte que des économies immobilières seront réalisées grâce au télétravail. Si 13% des entreprises pratiquent le « flexdesk » aujourd'hui, 45% des entreprises ayant des projets immobiliers prévoient à l'avenir de tester cette solution.

L'utilisation à terme des télécentres reste toutefois conditionnée à certains facteurs : localisation, réduction des coûts immobiliers, services et équipements, formalisation juridique du télétravail, garanties de confidentialité sont des questions récurrentes. L'accès à plusieurs télécentres en réseau est également un élément décisif. Et c'est d'ailleurs sur ce point que s'engage le Département en créant une structure pour la promotion et l'animation d'un réseau de télécentres.



LE PLAN D'ACTION DU DÉPARTEMENT

En venant confirmer la pertinence économique du programme Télécentre projeté par le Département, les résultats de l'étude appuient le plan d'action du territoire pour soutenir l'émergence d'un réseau de télécentres. « *Déjà en avance dans le déploiement d'infrastructures numériques, le Département travaille au développement des usages et s'engage aujourd'hui en créant une structure de préfiguration pour un réseau de télécentres, regroupant collectivités, aménageurs, porteurs de projets et investisseurs* », a indiqué Gérard Eude, Président de Seine-et-Marne Développement. « *L'idée de réseau est au cœur de la réflexion que nous menons. Elle constitue la vocation première de ces nouveaux espaces de travail et conditionne leur succès* ». En effet, ce type de réseau présente de nombreux avantages : il permet de démultiplier la pertinence économique pour ses utilisateurs, assurer une cohérence de l'offre, partager une plateforme de réservation commune, mutualiser un certain nombre de services et ressources, et imposer une norme de qualité de service constante. Un tel réseau permet aussi de construire les synergies indispensables avec les télécentres à vocation plus rurale.

Inscrit dans la contribution du Conseil général de Seine-et-Marne à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, le projet concerne l'ensemble des territoires franciliens. L'implantation du réseau de télécentres contribuera à limiter les déplacements quotidiens domicile-travail, réduire les émissions de CO², améliorer la qualité de vie des utilisateurs, accéder à un nouveau modèle de développement plus économe en ressource et renforcer l'attractivité résidentielle et économique des territoires.

Initiateurs de la démarche, le Département et son agence économique Seine-et-Marne Développement, élaborent aujourd'hui un véritable modèle économique qui aura une traduction concrète dès 2012 par la mise en place de premiers espaces télécentres en Seine-et-Marne, et qui encouragera sans doute le déploiement de ces nouveaux usages au niveau national.

Contact : François-Xavier DEFLOU, Directeur Général de Seine-et-Marne Développement - Tel : 01 64 14 19 01

A propos de Seine-et-Marne Développement : Seine-et-Marne Développement est l'agence économique créée par le Conseil général de Seine-et-Marne. Certifiée ISO 9001-2008, elle promeut le dynamisme du territoire en déployant toutes les synergies possibles entre ses acteurs économiques, tant privés que publics. Ses principales missions : informer, conseiller et animer. Présidée par Gérard Eude, Vice-président du Conseil général, et dirigée par François-Xavier Deflou, elle compte une vingtaine de collaborateurs répartis sur 2 sites : Melun et Marne-la-Vallée.

